

CLASSEMENT EN ETOILES pour meublés et gîtes



Quels sont les avantages du classement en étoile(s)?

- **Une visite de contrôle valable 5 ans**
Volontaire, la vérification quinquennale permet au propriétaire de s'assurer que le logement est toujours conforme aux points de contrôle du référentiel en vigueur et correspond aux attentes de la clientèle. En cas d'écart constaté, il permet de se remettre en conformité.
- **Un classement de 1 à 5 étoiles reconnu au niveau national et international**
Le système de classification en étoiles reste l'un des premiers critères de choix pour le client. C'est aussi un repère pour les clientèles françaises et étrangères. Un gage de qualité.
Pas moins de 112 points de contrôle sont vérifiés lors de la visite d'inspection. Le simple fait de s'engager dans une démarche de classement indique la volonté du propriétaire d'offrir un logement de qualité en adéquation avec les besoins de la clientèle.
Une augmentation de la fréquentation de la location.
- **La mise en valeur du logement grâce au panonceau**
Un panonceau «meublé de tourisme classé» peut être acquis et apposé à l'extérieur du logement. Il en permet l'identification et la mise en valeur (payant).
- **Un gain de visibilité**
Le classement en étoile(s) ouvre la possibilité de devenir partenaire de l'Office de Tourisme, de l'Agence de développement Touristique 82, du Comité Régional de Tourisme Occitanie et de bénéficier de tous les supports de communication dédiés à l'hébergement (dépliants, sites internet...).
L'identification des hébergements classés sur la base de données nationale.
- **Un abattement fiscal à hauteur de 71%**
Abattement sur les recettes induites par la location selon votre statut, renseignement auprès de votre centre des impôts.
- **La possibilité d'accepter les règlements par chèques vacances**
Emis par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV). Adhésion gratuite.
- **Une taxe de séjour simplifiée**
Simplification du mode de calcul avec un taux fixe correspondant au nombre d'étoiles (voir dépliant annexe).



Quel est le coût du classement en étoile?

- Visite de contrôle + gestion administrative du dossier : 200 € TTC (classement valable 5 ans)
- Tarif dégressif en fonction du nombre des meublés.

Qui dois-je contacter?

- Référents classement à l'ADT 82 :
 - Bruno des Borderies : Tél. 05 63 21 79 52 - bruno.desborderies@tourisme82.com
- Suppléantes
 - Sandrine Deltiempo : Tél. 05 63 21 79 64 - sandrine.deltiempo@tourisme82.com
 - Fabienne Lang-Poivre : Tél. 05 63 21 79 60 - fabienne.poivre@tourisme82.com